

QUOI DE NEUF



Bulletin Municipal
N° 37
Décembre 2015

À MAIZIÈRES-LA-GRANDE-PAROISSE ?

Vie du village en photos |



Le mot du Maire

L'année 2015 s'achève et restera à jamais gravée dans nos mémoires après les derniers attentats du 13 novembre dernier. Notre société a pris conscience de notre vulnérabilité vis-à-vis de ces actes barbares. Certes, nous ne devons pas sombrer dans la psychose mais nous devons toutefois rester vigilants et ne pas hésiter à communiquer avec la Mairie ou la Gendarmerie, en cas de doute.



Décembre 2015 clôt également une année qui aura été très éprouvante pour les représentants des collectivités territoriales, avec notamment la décision du gouvernement de modifier la répartition des régions. Nous voilà donc intégrés dans une grande région, sans concertation avec les élus et sans l'avis des citoyens. Nous sommes ici bien loin de l'idéal démocratique. Les dernières élections ont d'ailleurs montré le mécontentement des électeurs.

Maintenant que notre grande région Alsace - Champagne-Ardenne - Lorraine est constituée (environ 5 500 000 habitants), Madame la Préfète de notre Département nous impose un regroupement de Communauté de Communes avec une intégration au Grand Troyes, au 1^{er} janvier 2017. Cette grande communauté d'agglomération, composée de 105 communes et 197 000 habitants, serait créée afin de nous permettre d'avoir un poids économique suffisant au sein de la grande région Est. Chaque commune et chaque Communauté de Communes étaient appelées à délibérer sur ce sujet avant le 14 décembre dernier. Je vous invite à prendre connaissance de l'avis du Conseil Municipal dans les pages qui suivent.

Nous sommes parfaitement conscients que nous devons évoluer en nous regroupant, et ce notamment afin d'optimiser nos frais de fonctionnement. Par contre, nous devons le faire en nous donnant le temps d'étudier les incidences de cette fusion, les différents transferts de compétences possibles et les conséquences fiscales et financières engendrées.

Madame la Préfète veut nous imposer cette grande métropole sans étude préliminaire. Si les avis émis par les conseils municipaux ou conseils communautaires ne vont pas dans son sens, elle pourra faire valoir son droit du « passer outre » et nous imposer le Grand Troyes. Une nouvelle fois, où est la démocratie ?

Il est clair que l'Etat veut la disparition des petites communes en créant des grandes métropoles gouvernées par des têtes pensantes politiciennes en totale déconnexion avec le terrain et le service public.

Que reproche-t-on aux petites communes ? D'être sans doute trop bien gérées ? D'avoir des services de proximité des plus performants ? Une chose est certaine, c'est que l'Etat veut récupérer les excédents de fonctionnement accumulés dans les budgets communaux, afin de renflouer indirectement ses caisses devenues désespérément vides.



Pour en revenir plus particulièrement à notre commune, 2015 a été l'année de l'aboutissement des gros projets mis en place depuis deux ans. La réhabilitation du quartier Jules Ferry est arrivée à son terme.

La Maison des Associations a ouvert ses portes le 7 décembre dernier. Chaque jour de la semaine, ce nouveau bâtiment accueille régulièrement 6 associations. Il est également mis à disposition de toutes les associations de la Commune, de manière ponctuelle, pour des réunions ou des expositions. Ce complexe flambant neuf nous fera vite oublier notre emblématique Local Club qui a largement fait son temps.

Nous pouvons également être fiers de notre nouveau Centre de Loisirs désormais digne de ce nom. Le 15 décembre dernier et après trois mois de retard sur le planning, c'est avec joie que les enfants, parents et animateurs ont découvert et intégré leurs nouveaux locaux composés de 3 grandes salles adaptées aux diverses activités (sieste, temps calmes et jeux). Force est de constater que l'Accueil de Loisirs est devenu un service public indispensable pour la vitalité et le dynamisme de notre village.



L'aménagement de ce secteur s'est achevé par la réfection de la rue Jules Ferry, avec un rétrécissement de chaussée pour sécuriser l'entrée de l'école. **Cette voie à sens unique est désormais limitée à 30 km/h avec interdiction de stationner.** Un petit parking a été conçu pour les occupants de la Maison des Associations uniquement. 3 places de stationnement réservées aux personnes handicapées sont matérialisées à proximité des bâtiments. Un plus grand parking, destiné notamment aux parents d'élèves, se situe sur le champ de foire, comme auparavant. J'espère que chacun respectera ces nouveaux dispositifs, faute de quoi je me verrai dans l'obligation de faire appel à la Gendarmerie. Il y va de la sécurité de nos enfants !

En ce qui concerne nos écoles, le numérique a été mis en place dans deux classes, à titre expérimental. Les tableaux numériques blancs ont remplacé les traditionnels tableaux verts sur lesquels chaque Maiziéron est venu inscrire son nom, corriger des fautes ou résoudre un problème de mathématiques. Les craies sont remplacées par des feutres velleda. Les nouvelles technologies sont l'avenir des générations montantes et nous devons de leur apporter les moyens nécessaires à l'éveil de l'informatique.

Je poursuivrai avec notre Intercommunalité qui, elle aussi, a réalisé de nombreux travaux sur le parc d'activité AEROMIA. Trois bâtiments sont sortis de terre en quelques mois, dont deux sont destinés à la location de cellules privatives.

La société Nordex, spécialisée dans l'entretien des éoliennes, a pris possession de la 1^{ère} cellule au début du mois de décembre. Un cabinet de géomètre va intégrer une 2^{ème} cellule en début d'année prochaine. D'autres cellules sont encore disponibles à la location.

Le troisième bâtiment est réservé à une entreprise agroalimentaire. Cette dernière devrait créer de nombreux emplois d'ici quelques mois ⇒ affaire à suivre.

La SNCF va investir plus de 25 millions d'euros sur AEROMIA afin d'y construire un atelier d'excellence, spécialisé dans la réparation de pièces technologiques avec des missions d'ingénierie.

La SCS Jean-Paul Pageot et Cie -SORODI- s'est portée acquéreur de 2ha57a75c de terrain sur le territoire de Maizières (Parc de l'Aérodrome) et de 5ha92a54c sur le territoire de Romilly (AEROMIA), soit un total de 8ha50a29c pour une somme de 2 695 759 € TTC.

Après l'ouverture de la piscine et de la médiathèque, la Communauté de Communes continue à s'investir dans le secteur public en créant un service de transport à la demande (TAD) et une ligne régulière. La mobilité est une chose très importante pour notre territoire. Elle doit permettre de favoriser les échanges entre le bourg centre, les quartiers et la ruralité, en créant un maillage complet du territoire.

Le TAD est mis en place sur les communes de Crancey, Saint-Hilaire et Gélannes. Une navette est mise à disposition des usagers chaque matin, sur appel téléphonique la veille du déplacement, pour les emmener de leur domicile vers 7 points d'arrêt dans Romilly. En fin de matinée, les personnes sont reprises à ces points d'arrêts pour un retour à domicile vers 12h30.

La ligne régulière concerne les communes de Maizières, Pars et Romilly. Le dépliant, joint au présent journal, vous permettra de prendre connaissance des horaires de ces lignes.

Le tarif unique de la prestation TAD ou ligne régulière, appelée TIPRY (Transport Intercommunal des Portes de Romilly), est de 1€ l'aller ou 2€ l'aller / retour.

Je vous invite maintenant à prendre connaissance des décisions prises par votre Conseil Municipal au cours de ces derniers mois.

Comptes-rendus des dernières séances du Conseil Municipal |

Séance du 21 Mai 2015 à 20h30 – Absent excusé : M. Jean BOTELLA,

■ Numérique à l'école : demande de subvention.

Dans le cadre du projet du numérique à l'école, le Conseil Municipal décide de retenir l'offre la plus avantageuse, présentée par la Société A2SI à Troyes, pour l'acquisition et l'installation de :

- ♦ 2 vidéoprojecteurs interactifs, équipés chacun d'un ordinateur portable, et de 8 tablettes ⇒ cet investissement s'élève à 13 809 € HT, soit 16 570,80 € TTC.

Afin de financer ce projet, le Conseil Municipal sollicite une subvention de l'État, au titre de la réserve parlementaire.



Commentaire : Ce matériel est installé dans les classes de CE1/CE2 et CE2/CM1 depuis le 30 septembre 2015. Tous les élèves, y compris ceux de maternelle, y ont accès par roulement. Les enseignants ont bénéficié d'une formation et nous ont fait part de leur satisfaction par rapport à cet équipement lors du dernier Conseil d'École.



■ Assistance pour l'instruction des autorisations d'urbanisme

La loi ALUR (Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové) prévoit la fin de la mise à disposition, à titre gratuit, des services de l'Etat (DDT de Romilly) concernant l'instruction des documents d'urbanisme (permis de construire, déclarations préalables, etc...), et ce à compter du 1er juillet 2015.

Vu la complexité de certains dossiers, la ville de Romilly-sur-Seine, compétente en matière d'urbanisme, propose d'apporter une assistance aux communes, via la mise en place d'une convention de prestation de services pour l'instruction des autorisations d'urbanisme.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cette proposition, en visant, à terme, un transfert de compétence urbanisme à la Communauté de Communes des Portes de Romilly. Une convention sera conclue du 1er juillet 2015 au 31 décembre 2017. Le coût sera calculé en fin d'année, en fonction du nombre d'autorisations d'urbanisme instruites.

Questions diverses :

➤ Aire destinée aux gens du voyage :

Comme évoqué lors de notre réunion de Conseil du 22 janvier 2015, l'arrivée de grands groupes de caravanes de gens du voyage est prévue pour cet été.

Afin de pouvoir les accueillir, il nous est demandé de prévoir une aire de stationnement.

Un terrain appartenant à la Communauté de Communes des Portes de Romilly-sur-Seine, situé sur le territoire de Maizières (piste de l'aérodrome - partie Est), sera donc mis à leur disposition à titre temporaire, jusqu'au 31 octobre 2015.

Un arrêté municipal portant réglementation du stationnement des gens du voyage est pris à cet effet :

↳ Capacité d'accueil fixée à 150 emplacements maximum ;

↳ Instauration d'une redevance de 5 € / caravane / semaine, au profit de la commune.

La séance est levée à 22 h 40

✚ Séance du 22 juin 2015 à 20h30 – Absents excusés : MM. BOTELLA Jean et LATOUR Jean-Michel

Mmes MOYEMONT Brigitte et GUILLEMINOT Nathalie

■ Garantie d'emprunts pour la construction du village seniors par Aube Immobilier

Les prêts destinés à la réalisation d'une opération d'intérêt public peuvent être garantis par les collectivités.

A ce titre, AUBE IMMOBILIER sollicite la Commune pour la garantie de 2 emprunts contractés pour la construction du village seniors.

Au vu des caractéristiques des contrats de prêts souscrits auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, d'un montant total de 1 286 833 €, le Conseil Municipal accorde sa garantie d'emprunt à hauteur de 80 %, soit 1 029 467 €.

■ Projet d'aménagement de la rue Docteur Calmette - Demandes de subventions

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'aménagement d'une partie de la rue Docteur Calmette (du n° 27 au n° 31 bis).

L'investissement prévisionnel nécessaire à cette opération s'élève à 121 423 € HT, soit 145 707 € TTC.

Vu le plan de financement présenté, le Conseil Municipal décide de réaliser ce projet et d'autoriser le Maire à solliciter les différentes subventions auprès des partenaires financiers ⇒ Conseil Départemental de l'Aube et aide exceptionnelle de l'Etat.

■ Création d'un poste d'ATSEM à temps non complet :

Compte tenu de la fermeture de classe de Maternelle (Moyenne et Grande Sections) annoncée au regard des effectifs scolaires en baisse à la rentrée scolaire 2015/2016, il est nécessaire de supprimer l'emploi d'ATSEM à temps complet affecté à cette classe.

Les élèves de la Grande Section de Maternelle doivent être regroupés avec les CP. La Directrice d'Ecole a donc émis le souhait qu'un ATSEM à mi-temps soit affecté à cette classe, uniquement le matin.

Afin de répondre favorablement à cette demande, il est décidé de créer un poste d'ATSEM 1ère classe à temps non complet, à raison de 17 heures 30 minutes hebdomadaires, à compter du 1er septembre 2015.

■ Création d'un poste de rédacteur à compter du 1er septembre 2015 :

Mme Nadine JOLY, détenant le grade d'Adjoint administratif principal de 1ère classe, est promue au grade de rédacteur au titre de la promotion interne, et ce au vu des missions et responsabilités qui lui incombent.

■ Avis défavorable au projet de vente par Mon Logis des logements locatifs pl. Léopoldine Deschamps

MON LOGIS souhaite procéder à la mise en vente des 11 pavillons locatifs situés placette Léopoldine Deschamps.

En tant que commune d'implantation desdits logements, le Code de la Construction et de l'Habitation précise que la Commune de Maizières doit être consultée pour avis.

Le Conseil Municipal émet un avis défavorable à ce projet de vente en raison :

- ♦ du manque d'entretien manifeste, par le bailleur social, de ces logements situés au centre du village et de leur refus de rénover les façades, malgré nos nombreuses relances ;
- ♦ du type jumelé de ces logements laissant présager des problèmes de mitoyenneté, source de nombreux conflits de voisinage ;
- ♦ du nombre de personnes toujours aussi nombreuses à solliciter un logement social.

La séance est levée à 22h20

■ Séance du 27 août 2015 à 20h30 – Absents excusés : MM. BOUTIER Bruno et MARCHANDIAU Jean-Michel

■ Recrutement d'agents vacataires

Dans le cadre des nouvelles activités périscolaires mises en place depuis la réforme des rythmes scolaires, le Conseil Municipal autorise le Maire à recruter des agents vacataires, afin de renforcer l'équipe d'animation de l'Accueil de Loisirs « LES GALOPINS ».

■ Recrutement de 2 agents en Contrat Unique d'Insertion - Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CUI - CAE)

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le dispositif du Contrat Unique d'Insertion - Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CUI-CAE) réservé à certains employeurs, en particulier aux collectivités. Ce dispositif a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi et offre à l'employeur de nombreux avantages.

A ce titre, le Conseil Municipal décide de créer 2 emplois CUI-CAE, pour une durée de 1 an à compter du 1^{er} septembre 2015, à savoir :

- ♦ Adjoint administratif à temps complet, afin de renforcer le service administratif au sein duquel un accroissement d'activités se fait réellement ressentir ⇒ M. NOËL Alexis a été recruté sur ce poste ;
- ♦ Adjoint d'animation à temps non complet, à raison de 24 heures hebdomadaires, en complément de l'équipe d'animation de l'Accueil de Loisirs ⇒ ce poste a été pourvu par Mme PUMA Mélanie.

Pour ces 2 emplois précités, la collectivité bénéficie d'une aide de l'Etat de 70 % sur les 20 premières heures et de l'exonération de certaines charges patronales.

■ Opposition à la fermeture de classe

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'une fermeture de classe a été annoncée pour la prochaine rentrée scolaire.

A la fin de l'année scolaire, les prévisions d'effectifs communiquées à l'Inspection Nationale étaient de 135 élèves. Pendant les vacances, nous avons eu 1 radiation (GS) et 2 nouvelles inscriptions (1MS et 1 GS), soit un total de 136 élèves.

Au vu de ces effectifs actualisés et sans compter sur les nouvelles inscriptions possibles en cours d'année, cette fermeture de classe aurait notamment pour conséquence de surcharger les autres classes, ce qui nuirait à la réussite des élèves. Il est évident que cela ne pourrait qu'accentuer d'avantage les inégalités scolaires et le décrochage des enfants rencontrant des difficultés.

A ce titre, le Conseil Municipal s'oppose à la fermeture de classe annoncée. Il est demandé à Madame la Directrice d'Académie de revenir sur sa décision et de maintenir cette classe ouverte, afin de protéger la qualité de l'enseignement pour le bien-être de nos enfants et du corps enseignant.



Commentaire : Au vu du nombre d'élèves inscrits et présents le jour de la rentrée scolaire, la décision de fermeture de la 2^{ème} classe de maternelle a été annulée par l'Inspection d'Académie.

C'est avec un réel soulagement que nous avons appris cette bonne nouvelle.



■ **Régime indemnitaire**

Par délibération du 6 janvier 2009, il avait été décidé d'instaurer un régime indemnitaire au profit des agents de la collectivité, en fonction de leur grade. Ce système de primes tient compte des fonctions, des sujétions, de l'expérience et de l'engagement professionnel de l'agent.

Compte tenu de certaines restructurations de services et des différentes évolutions de carrières engendrant la création d'emplois, il est nécessaire d'actualiser la délibération précitée afin d'y intégrer les nouveaux grades.

Entendu cet exposé et après avoir délibéré, le Conseil Municipal valide les nouvelles modalités d'attribution du régime indemnitaire.

■ **Agenda Accessibilité Programmée**

La loi du 11 février 2005, pour « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées », prévoyait que les Établissements Recevant du Public (ERP), des catégories 1 à 5, soient accessibles à tous les usagers avant le 1^{er} janvier 2015, et ce quel que soit le type de handicap.

A ce jour, la majorité des propriétaires ou exploitants n'ont pas respecté cette échéance. Le gouvernement a donc souhaité accorder un délai supplémentaire, en contrepartie d'un engagement formalisé dans un Agenda d'Accessibilité Programmée, (Ad'AP), comportant un calendrier budgétaire des travaux de mise en accessibilité restant à réaliser.

Prenant en compte les récentes évolutions réglementaires, le Conseil Municipal s'engage dans un Ad'AP pour le patrimoine de la Commune restant à mettre en accessibilité, à savoir les ERP :

- Mairie - École - Restauration Scolaire - Accueil de Loisirs « Les Galopins »
- Salle polyvalente - Maison des Associations - Salle « Brossard »
- Église « Saint-Denis »
- Cimetière

■ **Transfert de compétence Plan Local d'Urbanisme (PLU) à la Communauté de Communes des Portes de Romilly-sur-Seine (CCPRS)**

La Loi ALUR (Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové) du 24 mars 2014 rend obligatoire le transfert de la compétence « Plan Local d'Urbanisme » (PLU) aux Communautés de Communes, sauf opposition d'un quart des communes membres.

Vu le projet de statuts modifiés de la CCPRS,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de transférer la compétence « PLU » à la Communauté de Communes des Portes de Romilly-sur-Seine et adopte les nouveaux statuts de cette dernière.

■ **Demande d'avis sur le projet de délimitation du périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Bassée-Voulzie.**

La Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques prévoit la mise en place, dans chaque bassin ou groupement de bassins, d'un Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE), fixant les orientations pour favoriser une gestion équilibrée de la ressource en eau entre tous les usagers. Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) est, quant à lui, une déclinaison du SDAGE au niveau des sous-bassins et propose des mesures plus précises et adaptées aux conditions locales.

Le SDAGE du bassin de la Seine décline ainsi les orientations d'une gestion équilibrée de l'eau sur le bassin Seine-Normandie. Ce dernier a jugé nécessaire d'élaborer un SAGE sur le secteur Bassée-Voulzie, afin d'assurer une gestion de la ressource en eau du bassin versant de la Seine, entre les confluences de l'Aube et de l'Yonne.

Le SAGE Bassée-Voulzie s'étend sur 4 départements : la Seine et Marne, l'Yonne, la Marne et l'Aube. Son élaboration a été confiée à Madame la Préfète de l'Aube.

Par courrier en date du 10 juin 2015, cette dernière nous a fait part du lancement de la consultation officielle sur le projet de délimitation du périmètre de ce SAGE et nous sollicite pour avis sur ce dossier.

Considérant les principaux objectifs du SAGE, à savoir l'amélioration de la gestion de l'eau, la préservation des milieux aquatiques et la protection contre les inondations ;

Considérant que la Commune de MAIZIERES n'est intégrée qu'à hauteur de 68,9 % de son territoire dans ce projet,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur le projet de périmètre du S.A.G.E. Bassée-Voulzie, sous réserve que la totalité du territoire de MAIZIERES-LA-GRANDE-PAROISSE y soit intégrée.

■ **Salle socio-culturelle – Avenants aux marchés de travaux**

Il est nécessaire de passer des avenants au marché de travaux pour la salle socio-culturelle :

- Aménagement sous le bar et meuble sous évier (Entreprise LEGRAND) ⇒ 2 430 € HT
- Alimentation électrique du rideau au-dessus du bar avec fourniture et pose de 3 spots d'éclairage (Entreprise EGBI CHRETIEN) ⇒ 198,56 € HT

Questions diverses :

➤ Site Internet de la Commune :

Monsieur le Maire fait un compte rendu de l'état d'avancement du nouveau site internet de la Commune élaboré par la Société Talky Walky.

➤ Voisins vigilants :

La Gendarmerie souhaite rencontrer les membres du Conseil Municipal afin d'évoquer le dispositif « voisins vigilants ».

La séance est levée à 23h20

Séance du 24 septembre 2015 à 20h30 – Absente excusée : Mme NOBLET Valérie

■ Avis sur le projet de mutualisation de services entre la Communauté de Communes des Portes de Romilly-sur-Seine (CCPRS) et les Communes membres

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Président de la CCPRS établisse un rapport relatif aux mutualisations de ses services avec ceux des communes membres. Ce rapport doit comporter un projet de schéma de mutualisation des services à mettre en œuvre, afin de prévoir l'impact prévisionnel sur les effectifs et les dépenses de fonctionnement. Il doit être soumis aux communes membres.

Dans un contexte de contraintes budgétaires de plus en plus fortes et d'exigences de la population quant à la qualité des services, cette obligation légale constitue l'opportunité d'une réflexion sur les modes d'organisation des services de nos collectivités.

Ainsi, le Conseil Municipal émet un avis favorable au projet de rapport et de schéma de mutualisation des services transmis par le Président de la CCPRS. Cela permettra notamment d'engager des réflexions et des études pour que nos modes de fonctionnement et d'organisation soient les plus pertinents et les plus efficaces possibles, et ce afin de préserver la qualité du service public.

■ Approbation du Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (PAVE)

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, ainsi que pour la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, a imposé aux communes de réaliser un Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (PAVE).

Par délibération en date du 27 juin 2013, le Conseil Municipal a lancé la procédure de réalisation d'un PAVE sur la Commune. Le Bureau d'Étude C3i de TROYES a été désigné pour élaborer ce document.

Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal approuve le PAVE de la Commune, qui fixe les dispositions permettant de rendre accessible l'ensemble des circulations piétonnes et des aires de stationnement aux personnes handicapées.

■ Aménagement de la rue Jules Ferry - demande de subvention et passation de marché de travaux

Les travaux d'aménagement de la rue Jules Ferry ont été confiés à la Société GUINTOLI (Agence de Saint-Thibault), qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse ⇒ montant du marché arrêté à la somme de 92 386 € HT.

Afin de financer ces travaux, le Conseil Municipal sollicite une subvention de 30 % au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR).

■ Adhésion du Syndicat Départemental des Eaux de l'Aube (SDDEA) au nouveau Syndicat mixte créé avec le Département de l'Aube :

Dans le contexte actuel de réforme des collectivités territoriales, il apparaît nécessaire de travailler sur une nouvelle structuration du SDDEA, afin de permettre une action efficace et rationnelle sur le cycle complet de l'eau.

Un Syndicat mixte ouvert serait créé avec le Département de l'Aube. Afin d'établir des règles de fonctionnement adaptées au territoire, des échelons locaux seraient mis en place : un Conseil de la Politique de l'Eau (COPE) pour l'eau et l'assainissement, un Conseil de Bassin-Versant pour les cours d'eau et, à terme, un GEMAPI (nouvelle compétence obligatoire relative à la Gestion des Milieux Aquatiques et à la Prévention des Inondations).

En date du 23 juin 2015, l'actuel SDDEA a approuvé leur adhésion à ce nouveau Syndicat.

Au vu de ces éléments et après avoir pris connaissance des projets de statuts, le Conseil Municipal approuve l'adhésion du SDDEA au nouveau Syndicat mixte ouvert.

■ Désignation d'un 3^{ème} membre suppléant au Comité Consultatif Communal des Sapeurs-Pompiers volontaires (CCCSPV) :

Par délibération du 16 avril 2015, le Conseil Municipal a désigné les représentants de la Commune au sein du CCCSPV (cf. Quoi de Neuf n° 36).

Le Code de la Sécurité Intérieure nous impose de désigner un 3^{ème} membre suppléant ⇒ Mme GUILLEMINOT Nathalie représentera la Commune au sein du CCCSPV.

Questions diverses :

➤ Journée du 19 septembre contre la baisse de dotations de l'État aux communes :

Le 19 septembre 2015, l'Association des Maires de France et des Présidents d'Intercommunalités (AMF) a organisé une journée de mobilisation contre la baisse de dotations de l'Etat aux Collectivités.

Les citoyens ont été associés à cette protestation en ayant la possibilité de signer « l'Appel du 19 septembre » sur le site www.change.org ou sur un registre tenu en Mairie ⇒ une centaine de signatures a été collectée. Des rencontres avec les élus étaient également proposées en Mairie.

➤ Panneaux publicitaires communaux :

L'agence de publicité CEDRA AUBE YONNE va implanter un 2^{ème} panneau avec encarts publicitaires, plan et historique de la Commune, à proximité du passage à niveau.

Nous profiterons de cette opération pour faire déplacer le panneau situé devant la Mairie et actualiser gracieusement le plan de la commune.

➤ Réorganisation des tournées des facteurs :

Afin de manifester le mécontentement d'une grande partie des administrés face à la réorganisation des tournées des facteurs, Monsieur le Maire a fait une requête auprès de la Poste pour que le courrier soit de nouveau distribué **tous les matins**, comme auparavant.

La séance est levée à 23h30

Séance du 5 novembre 2015 à 20h30

■ Accueil de Loisirs « Les Galopins » - Mise en place d'une tarification modulée

A compter du 1^{er} janvier 2016, la CAF de l'Aube va supprimer les bons vacances attribués aux familles qui en bénéficiaient, pour l'accueil des enfants les mercredis et pendant les vacances scolaires.

La CAF propose de mettre en place un nouveau dispositif, sous forme d'une aide versée directement à la Commune ⇒ 0,45 € / heure de présence / enfant ressortissant du Régime Général.

Le versement de cette subvention est subordonné à certaines conditions imposées par la CAF, à savoir :

- ♦ Obligation de mettre en œuvre une tarification modulée ⇒ 6 tranches minimum en fonction du quotient familial ;
- ♦ Obligation de respecter un taux de progression de 20 % minimum entre chaque tranche.

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal fixe les nouveaux tarifs de l'Accueil de Loisirs, à compter de janvier 2016
⇒ ces derniers sont consultables en Mairie ou à l'Accueil de Loisirs « Les Galopins ».

Commentaire : Afin de permettre à un maximum d'enfants de fréquenter l'Accueil de Loisirs, nous avons souhaité qu'aucune famille ne subisse d'augmentation de tarif :

- ♦ *Pour les tranches 1 à 4 qui bénéficiaient des bons CAF auparavant (jusqu'au coefficient 840) ⇒ les nouveaux tarifs ont été calculés de façon à ce que le « reste à charge des familles » soit à peu près identique, voire inférieur ;*
- ♦ *Pour les tranches 4 (à partir du coefficient 840 €) et 5 ⇒ afin de ne pas augmenter la tranche 6, les nouveaux tarifs ont diminué de façon à respecter le taux de progression de 20 % minimum entre chaque tranche.*

■ Transformation d'un poste d'ATSEM à temps non complet :

Suite à la décision de réouverture de la classe de maternelle, il est nécessaire d'augmenter le temps de travail de l'ATSEM affecté à cette classe, qui sera porté à 28h15 hebdomadaires (au lieu de 17h30), à compter du 1^{er} janvier 2016.

■ Dérogations accordées au repos dominical dans les commerces de détail :

La Loi Macron confère au Maire le pouvoir de supprimer le repos dominical des salariés volontaires, dans la limite maximale de 12 dimanches pour l'année 2016, contre 9 dimanches en 2015.

Cette même loi a introduit l'obligation d'arrêter la liste des dimanches avant le 31 décembre, pour l'année suivante.

Après consultation des commerces concernés, le Maire propose de fixer le nombre de dimanches à 8 pour l'année 2016 et d'arrêter les dates suivantes :

- | | |
|-------------------|--------------------|
| - 10 janvier 2016 | - 27 novembre 2016 |
| - 29 mai 2016 | - 4 décembre 2016 |
| - 19 juin 2016 | - 11 décembre 2016 |
| - 3 juillet 2016 | - 18 décembre 2016 |

Le Conseil Municipal autorise le Maire à prendre les différents arrêtés collectifs autorisant l'emploi des salariés volontaires les dimanches susvisés.

Depuis cette séance, 2 autres commerces ont sollicité la Mairie afin d'obtenir des dates supplémentaires.

Dans sa séance du 7 décembre 2015, le Conseil Municipal a fixé les dates supplémentaires suivantes :

- | | |
|-------------------|-----------------|
| - 17 janvier 2016 | - 24 avril 2016 |
| - 20 mars 2016 | - 28 août 2016 |

■ **Acquisition Logiciel Cimetière :**

Afin d'améliorer la gestion informatique du cimetière, il est décidé d'acquérir une nouvelle application « CIMETIERE DE FRANCE » auprès de la société JVS-MAIRISTEM ⇒ 1 838,40 € TTC (formation et redevance annuelle incluses).

■ **Décisions modificatives budgétaires :**

Diverses décisions modificatives au Budget Primitif 2015 ont été adoptées, suite aux acquisitions suivantes :

- Pack hébergement pour la réalisation du site Internet de la Commune : 552 € TTC.
- Logiciel cimetière : 484,80 € TTC.
- Panneaux de signalisation carrefour rue Joliot Curie / rue de l'Orme : 347,65 € TTC.
- Nouveau mobilier et réfrigérateur pour l'Accueil de Loisirs : 4 000 € TTC.

■ **Contrat de Mécénat avec les Sociétés H2Air et Nordex :**

Les Sociétés H2Air et NORDEX ont développé et construit le parc éolien sur les communes de Châtres, Mesgrigny, Vallant-Saint-Georges, et Orvilliers-Saint-Julien.

Ces dernières souhaitent participer à l'amélioration du cadre de vie des habitants et proposent d'apporter leur soutien financier aux initiatives de mise en valeur de la Commune, au moyen d'un contrat de Mécénat pour la l'extension de l'Accueil de Loisirs et la construction de la Maison des Associations ⇒ 60 000 € seront versés en faveur de la Commune.

■ **Mise à disposition de la Maison des Associations :**

La construction de la Maison des Associations est enfin arrivée à son terme. Comme son nom l'indique, ce complexe est en priorité réservé aux associations pour l'usage exclusif de leurs activités ⇒ la mise à disposition des locaux leur sera consentie à titre gratuit.

La Maison des Associations comprend 2 salles : le dojo et la « salle des Associations ».

Le Code Général des Collectivités Territoriales précise qu'il revient au Maire de fixer la réglementation applicable à ces locaux, ainsi que les modalités de leur utilisation.

A ce titre, le Conseil Municipal valide le règlement intérieur de la Maison des Associations présenté par Monsieur le Maire, dans lequel les conditions de mise à disposition et d'utilisation des locaux sont précisées.

■ **Convention de mise à disposition d'une parcelle à la Société de Chasse :**

Monsieur le Maire rappelle que la Société de Chasse de MAIZIERES-LA-GRANDE-PAROISSE dispose, à titre gratuit, d'une partie de la parcelle D 652 (≈ 1000 m²) située RD 116, lieudit « La Grosse Noue » sur laquelle est installé un abri de chasse démontable de 25 m² environ.

Une convention de mise à disposition sera établie à cet effet.

■ **Convention d'adhésion au Service Archivage Électronique du Département de l'Aube -Xsacha**

Face à l'augmentation de production de documents numériques (délibérations, arrêtés, dossiers de consultation des entreprises, etc...), les Collectivités Territoriales doivent en assurer l'archivage et la conservation.

L'externalisation de cet archivage est strictement encadrée par la loi : les prestataires d'archivage doivent être agréés par l'Etat. Le Département de l'Aube a donc décidé d'accompagner les collectivités aubois en leur proposant son système d'archivage -XSACHA-. La Collectivité aura la possibilité de déposer les divers documents électroniques dans cette application, afin d'en assurer une conservation sécurisée et pérenne. Il est précisé que ce service d'archivage est gratuit pour les Collectivités.

La séance est levée à 23h45

✚ **Séance du 7 Décembre 2015 à 20h30** – Absents excusés : M. NONAT Patrice

■ **Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI)**

La loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) du 7 août 2015 impose, pour 2017, la mise en place d'un nouveau schéma de coopération intercommunale dans chaque département. Celui-ci prévoit notamment le renforcement des intercommunalités, dont le seuil minimal de population est dorénavant fixé à 15 000 habitants, de manière à ce qu'elles soient en capacité de mieux mutualiser leurs actions, d'assurer de nouvelles compétences, d'où une rationalisation de la carte intercommunale (fusion de plusieurs communautés de communes, réduction du nombre de syndicats intercommunaux, ...).

Par courrier reçu le 14 octobre 2015, Madame la Préfète de l'Aube a notifié, pour avis, le projet de ce schéma à l'ensemble des Communes et Communautés de Communes du Département qui doivent impérativement se prononcer dans un délai de 2 mois, soit avant le 14 décembre 2015.

Le nouveau schéma envisage la création d'une grande communauté d'agglomération s'appuyant sur le Grand Troyes, afin d'être un acteur fort et représentatif du territoire aubois au sein de la nouvelle Région Alsace, Lorraine et Champagne Ardenne.

Cette nouvelle entité serait composée de 105 communes et regrouperait 197 049 habitants par la fusion de :

- ◆ la Communauté d'Agglomération du Grand Troyes ;
- ◆ la Communauté de Communes des Portes de Romilly-sur-Seine ;
- ◆ la Communauté de Communes du Nogentais ;
- ◆ la Communauté de Communes Seine Melda Côteaux (qui se partage entre l'Arrondissement de Troyes et 2 cantons : Crenoy et Saint-Lyé) ;
- ◆ la Communauté de Communes de l'Orvin et de l'Ardusson (siège ⇒ Marigny-le-Châtel)
- ◆ la Communauté de Communes Seine Barse (siège ⇒ Lusigny-sur-Barse).

A ce jour, il est très difficile de se prononcer sur ce projet ambitieux car aucune précision ou réponse aux nombreuses questions soulevées n'a été apportée concernant, notamment, les conséquences fiscales ou financières pour nos territoires, les compétences de la nouvelle structure, ou encore les incidences sur les dotations versées par l'Etat.

Conscientes toutefois de la nécessité de se rapprocher pour peser dans la nouvelle grande Région, la Communauté de Communes des Portes de Romilly-sur-Seine (CCPRS) et la Communauté de Communes du Nogentais (CCN) ont entamé une étude sur une éventuelle fusion, et ce pour plusieurs raisons :

- ◆ la proximité des statuts est de nature à faciliter cette fusion (compétences relativement similaires) ;
- ◆ le dépassement du seuil des 30 000 habitants (34 830 habitants) assurerait à cet Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) des sièges dans des instances stratégiques de la grande Région ;
- ◆ située à l'entrée de la région parisienne, cette intercommunalité constituerait un pôle d'attractivité économique capable de rivaliser avec les territoires voisins.

En ce qui concerne les syndicats intercommunaux et mixtes, le Département de l'Aube en compte actuellement 164. Le nouveau schéma vise un objectif de réduction à 36 syndicats.

A compter de la rentrée de septembre 2017, la compétence relative à l'organisation des transports scolaires sera transférée à la Région, d'où la dissolution prévue de l'ensemble des Syndicats de transport scolaire, dont le Syndicat intercommunal de ramassage scolaire de Romilly-sur-Seine auquel la Commune adhère. Il est à noter que ce dernier gère avec efficacité les transports scolaires sur notre territoire, de par son échelle de proximité et son souci d'apporter le meilleur service public aux administrés du milieu rural.

Au vu de tous ces éléments et après avoir pris connaissance du dossier présenté par Monsieur le Maire, le Conseil Municipal émet un avis favorable au projet de schéma aux conditions expresses suivantes :

- ◆ de poursuivre, dans un 1^{er} temps, les études engagées entre la CCPRS et la CCN, en vue d'une éventuelle fusion au 1^{er} janvier 2017 ;
- ◆ de remplacer le projet de fusion des 6 intercommunalités précitées par un projet d'entente ou de conférence intercommunale chargée d'étudier les projets qui seraient susceptibles de les rassembler. Cette entente pourrait être étendue aux autres EPCI qui en manifesteraient la volonté avant d'envisager la création d'un éventuel pôle métropolitain entre 2020 et 2030.

■ **Passation de marché de travaux pour l'aménagement de la rue Docteur Calmette**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'aménagement d'une partie de la rue Docteur Calmette (du n° 27 au n° 31 bis) ⇒ voir séance du 22.06 ci-dessus.

Pour la réalisation de ces travaux, l'offre économiquement la plus avantageuse a été consentie par la Sarl Adam, pour un montant de 80 900 € HT.

La séance est levée à 21 h 40

Pour conclure, je pense que notre territoire est en pleine expansion malgré la crise économique qui nous frappe. Nous avons de nombreux atouts à jouer et il faut être prêt à saisir, à tout moment, les opportunités qui se présentent. C'est ce que notre Communauté de Communes essaie de faire de son mieux.

Il en est de même pour notre Commune. Les travaux réalisés apportent un véritable renouveau à notre collectivité et à ses habitants. Tout en préservant les avantages de la vie en milieu rural, nous devons préparer notre avenir et être une entité forte afin de peser dans les discussions intercommunales et régionales. Pour cela, votre conseil municipal a su prendre les bonnes décisions et je le remercie pour son soutien unanime et sans faille.

En cette période de fêtes, je terminerai mes propos en vous demandant d'avoir une pensée particulière pour les personnes licenciées de la SIRC à Marigny-le-Châtel et du Technicentre SNCF de Romilly, ainsi que pour toutes les personnes dans la précarité, pour celles qui souffrent ou sont dans l'isolement.

Personnellement je reste confiant et optimiste, vous souhaite à toutes et à tous, chères Maiziéronnes et chers Maiziérons, de bonnes fêtes de fin d'année et vous présente mes meilleurs vœux pour 2016.

M. LAMY, Maire.

Message de l'Agence Nationale des Fréquences

Le 5 avril 2016, la TNT (Télévision Numérique Terrestre) passe à la HD (Haute Définition). Êtes-vous prêts ?

Dans la nuit du 4 au 5 avril 2016, la norme de diffusion de la Télévision Numérique Terrestre (TNT) va évoluer sur l'ensemble du territoire métropolitain. Elle permettra de diffuser des programmes en HD sur l'ensemble des 25 chaînes nationales gratuites de la TNT, avec une meilleure qualité de son et d'image.

Cette évolution va également permettre de libérer des fréquences pour le déploiement du très haut débit mobile (services 4G de la téléphonie mobile) dans les territoires.

Les téléspectateurs concernés par ce changement sont ceux qui reçoivent la télévision par une antenne râteau. Ils doivent alors s'assurer que leur téléviseur est compatible HD.

• **Comment vérifier si son téléviseur est prêt pour le 5 avril ?**

Pour profiter de la TNT HD, il faut posséder un équipement compatible HD.

Si vous recevez la TNT par l'antenne râteau (individuelle ou collective), un test simple existe pour s'assurer que votre téléviseur est prêt pour le 5 avril :

	• Vous voyez sur votre équipement le logo « TNT HD » (norme MPEG-4).			• Vous visualisez le logo « Arte HD » à l'écran en vous plaçant soit sur la chaîne 7, soit sur la chaîne 57.
---	--	---	--	--

Si ce n'est pas le cas, l'achat d'un équipement compatible est à anticiper afin d'éviter toute rupture d'approvisionnement dans les magasins les semaines précédant le 5 avril.

Il n'est toutefois pas nécessaire de changer de téléviseur : l'achat d'un adaptateur compatible TNT HD suffit (à partir de 25 € dans le commerce). Une charte a été signée avec de nombreux revendeurs de matériels : n'hésitez pas à leur demander conseil !

La liste de ces revendeurs agréés est disponible sur le site recevoirlatnt.fr.



• **Le 5 avril un réglage de votre téléviseur compatible HD sera nécessaire pour retrouver l'ensemble de vos chaînes avec une qualité HD**

Le passage à la TNT HD engendrera une réorganisation des bouquets des chaînes dans la nuit du 4 au 5 avril.

Les téléspectateurs dont le téléviseur est relié à une antenne râteau devront par conséquent lancer une recherche et mémorisation des chaînes à partir de la télécommande de leur téléviseur ou de leur adaptateur, le cas échéant.

• **Des aides sont disponibles pour accompagner le téléspectateur**

Deux types d'aides sont prévus :

- L'aide à l'équipement TNT HD (dès maintenant) : il s'agit d'une aide financière de 25 € pour les téléspectateurs dégrévés de la contribution à l'audiovisuel public (ex-redevance) et recevant la télévision uniquement par l'antenne râteau ;
- L'assistance de proximité : C'est une intervention gratuite à domicile opérée par des agents de La Poste, pour la mise en service de l'équipement TNT HD. Elle est réservée aux foyers recevant exclusivement la télé par l'antenne râteau, et dont tous les membres ont plus de 70 ans ou ont un handicap supérieur à 80 %. Cette aide est disponible à partir de début 2016 en appelant le 0970 818 818 (prix d'un appel local).

Retrouvez toutes les informations sur le passage à la TNT HD sur le site www.recevoirlatnt.fr,
où en appelant le **0970 818 818** (du lundi au vendredi de 8h à 19h - prix d'un appel local).

Questions sur le Tri

Faut-il nettoyer les pots de yaourt, barquettes de viande ou boîtes de conserve, avant de les mettre dans le sac «jaune», ou bien les jeter dans la poubelle «normale» ?

Nettoyer non, ce n'est pas nécessaire, mais les vider oui. Les boîtes de conserve sont à mettre dans le sac jaune tandis que les barquettes de viande et les pots de yaourt (sauf ceux en verre) doivent être jetés dans la poubelle «normale».

Où jeter les vieilles ampoules ?

Les ampoules et les tubes « néon » doivent être jetés dans des containers spéciaux souvent mis à disposition à l'entrée des supermarchés. Il ne faut surtout pas les déposer avec le verre classique car ils contiennent des substances chimiques, notamment du mercure et des poudres fluorescentes, et nécessitent un traitement particulier pour être recyclés.

ici, tri sélectif



État civil du 20 avril au 30 novembre 2015

Ils nous ont quittés :



<u>Le 26 avril 2015</u> Jean-Claude PERCHERON	<u>Le 5 mai 2015</u> Huguette JAILLANT	<u>Le 30 mai 2015</u> Michèle PLAZA	<u>Le 3 juin 2015</u> Ginette PATET
<u>Le 25 juillet 2015</u> Paul MIGEOT	<u>Le 28 juillet 2015</u> Yannick EOUZAN	<u>Le 4 août 2015</u> Jacky JOLLAIN	<u>Le 7 août 2015</u> Gabriel TOUSSAINT
<u>Le 10 août 2015</u> René JOURDAIN	<u>Le 22 septembre 2015</u> Marie MUSNIER	<u>Le 22 septembre 2015</u> Claudine THIERRY	<u>Le 2 octobre 2015</u> Jean DANTIGNY
<u>Le 18 octobre 2015</u> Georges COTIN	<u>Le 5 novembre 2015</u> Jeannine SPEEG	<u>Le 14 novembre 2015</u> Lucien BODET	<u>Le 15 novembre 2015</u> René COLLOT

L'agenda

Dimanche 10 janvier 2016 à la Salle Polyvalente

- Concert du Nouvel An de la "Renaissance".

Vendredi 19 février 2016 à la Salle Polyvalente

- Concours de belote du "Club Loisirs" sur réservation : inscription au 03 25 24 12 32 ou 03 25 24 58 89

Samedi 27 février 2016 sur le boulodrome et le parking tennis

- Concours de pétanque officiel de l'"Étoile" en triplète

Lundi 28 mars 2016

- Chasse à l'œuf de l'"AMLS" pour les enfants de Maizières.

Dimanche 3 avril 2016 sur le boulodrome et le parking tennis

- Championnats de ligue pétanque Champagne-Ardenne (masculin et féminin) en triplètes.

Dimanche 8 mai 2016 rassemblement place de la Mairie à 10h45

- Défilé à 11h avec la Renaissance, dépôt de gerbes au Monument aux Morts suivi d'un vin d'honneur.

Mercredi 18 mai 2016 à la Salle Polyvalente

- Repas des anciens.

Samedi 28 mai 2016 à la Salle Polyvalente

- Gala de danse de "Bienvenue"

Dimanche 12 juin 2016

- 26^{ème} brocante de l'"Étoile".

Vendredi 24 juin 2016

- Fête des écoles

Infos utiles

Ramassage tri sélectif : mardi 5 janvier - mardi 12 janvier - mardi 26 janvier - mardi 9 février - mardi 22 février - mardi 8 mars - mardi 22 mars - mardi 5 avril - mardi 19 avril - mardi 3 mai - mardi 17 mai - mardi 31 mai

Vos sacs et cartons sont à sortir la veille au soir du jour de collecte (après 19h).

- ⚠ **Attention** : ⇒ en cas de pluie, évitez de sortir vos cartons et vérifiez que vos sacs soient bien fermés ;
⇒ en cas de grand vent, évitez de sortir vos cartons et vos sacs.

Ramassage ordures ménagères : le lundi. Si le lundi est férié, ramassage le mercredi.

Vos poubelles sont à sortir la veille au soir du jour de collecte (après 19h).

- ⇒ **Rappel** : un grand nombre d'objets recyclables sont encore retrouvés dans les poubelles normales
⇒ des containers (verre, journaux, prospectus et textiles) situés sortie Maizières (direction Sauvage) et à proximité du stade sont à votre disposition pour les déposer.

Lors de vos déplacements à la déchetterie, pensez à sécuriser votre chargement de déchets verts, gravats, encombrants, etc ..., afin d'éviter tout risque de perte et de chute sur la voie publique.

Votre poubelle n'a pas été vidée ? Votre sac de Tri Sélectif n'a pas été ramassé ? Votre poubelle est cassée ou détériorée ? Appelez le 03 25 39 53 56

Pour plus d'infos utiles ⇒ le livret Bienvenue à MAIZIÈRES remis à jour régulièrement est disponible en mairie

Ce bulletin municipal vous appartient.

Si vous avez des informations ou des suggestions, vous pouvez en faire part aux membres du Comité de rédaction :

S. CHAUVE - N. DURAND - N. GUILLEMINOT - B. MOYÉMONT - V. NOBLET - P. NONAT - A. ROBIN - F. STÉVENNE.

Directeur de la publication : M. LAMY

Celui-ci paraîtra sur le site Internet privé du village <http://www.maizieres.net>

